

Rapport annuel 2016

IntegraGen SA
Genopole Campus 1 - Genavenir 8
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY
www.integragen.com
Tel : 0033-(0)1 60 910 900
Fax : 0033-(0)1 60 910 928

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration





RAPPORT DE GESTION

2016

INTEGRAGEN
Société Anonyme au capital de 6 536 944 euros
Siège social : Genopole Campus 1, Genavenir 8
5, rue Henri Desbruères - 91000 EVRY
RCS EVRY B 432 176 543

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1	Situation de la Société	3
1.2	Faits marquants de l'exercice	4

2 COMPTES AU 31 DECEMBRE 2016

2.1	Compte de résultat	6
2.2	Bilan	9
2.3	Affectation du résultat	11
2.4	Activité de la filiale	12
2.5	Participations significatives	12

3 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

3.1	Participation des salariés au capital	13
3.2	Renseignements sur la répartition	13
3.3	Rachat d'actions et évolution du titre	13

4 RISQUES ET PERSPECTIVES

4.1	Risques et incertitudes	15
4.2	Evolutions et perspectives d'avenir	16
4.3	Evénements survenus depuis la clôture	17

5 DIRECTION GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1	Composition du Conseil d'Administration	18
5.2	Comité de direction de la Société	19
5.3	Autres mandats des mandataires sociaux	19
5.4	Mandats des Commissaires aux comptes	19
5.5	Divers	19

Mesdames, Messieurs

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de constater qu'aucune des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'Assemblée Générale, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes Deloitte & Associés, représenté par Monsieur Benoit PIMONT.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

Bernard COURTIEU
Président du Conseil d'Administration

PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1 Situation de la Société

La Société a été créée en 2000 et se consacre à la recherche et l'identification de biomarqueurs génétiques d'une part, et au développement et à la commercialisation de prestations de services génomiques d'autre part. Ces produits et services visent à améliorer la détection de la prédisposition et la prise en charge des maladies complexes.

IntegraGen dispose d'une plateforme de séquençage et de génotypage à Evry. Son expertise repose sur une équipe reconnue et comprenant :

- Un laboratoire avec une équipe de 15 personnes, dont 11 dédiées au séquençage très-haut débit, chargée de mettre en place des protocoles avancés permettant le traitement d'échantillons cliniques réputés difficiles ;
- Un groupe de 9 bio-informaticiens et data managers traitant les données, ayant développé un outil en ligne pour la recherche d'aide au filtrage et à la qualification des variants très prisé des utilisateurs (Exome Resequencing Intelligence Sorter « ERIS »).

Cette plateforme a permis à la Société de développer une offre de services génomiques pour des laboratoires académiques et privés. L'activité de services représente la totalité du chiffre d'affaires réalisé actuellement (6m € au cours de l'année 2016).

Plus spécifiquement, IntegraGen a renforcé au cours des dernières années une forte proximité avec ses clients dans le domaine de la cancérologie, ce qui s'illustre par les faits suivants :

- La Société mène de nombreux projets de séquençage et d'analyse des exomes en recherche pour les principaux centres de recherche ou de soins en cancérologie : La Ligue Nationale contre le cancer, l'Institut Curie, Gustave Roussy, la fondation Maladies-Rares, divers hôpitaux de l'AP-HP (HEGP, Saint-Louis, Robert-Debré, Cochin, Necker...).
- Elle effectue également des prestations de séquençage pour des projets importants financés notamment par l'INCa.

Depuis juin 2014, IntegraGen opère également une plateforme de services au sein des locaux de Gustave Roussy. Cette unité permet d'orienter, dans le cadre de projets de recherche clinique, la prise en charge des patients vers les thérapies ciblées les plus adéquates.

En 2015, IntegraGen est par ailleurs devenu l'opérateur de séquençage en microbiologie de l'Institut Pasteur.

Courant 2016, l'AP-HP et IntegraGen ont annoncé la signature d'un accord-cadre visant à développer, pour les projets de recherche et de recherche clinique, des solutions de séquençage à très haut débit (exome et génome complet). Ce nouveau partenariat de recherche, d'une durée de trois ans, représente l'un des axes forts du Plan Stratégique 2015-2019 de l'AP-HP en matière d'accès à l'innovation en santé et au progrès technologique.

Dans le domaine du diagnostic, la Société a conclu en 2011 des accords de collaboration scientifique avec les unités Inserm U1162 et U775 pour identifier de nouveaux biomarqueurs en oncologie. Ils permettront de constituer des outils de médecine personnalisée pour la prise en charge de patients atteints de tumeurs cancéreuses du foie et du côlon. Ces accords ont donné lieu à la constitution d'un portefeuille de brevets. Plus spécifiquement, un biomarqueur permettant de prédire la réponse à des traitements anti-EGFR pour les patients atteints d'un cancer colorectal métastatique a été identifié. Les résultats ont été confirmés sur plusieurs études prospectives menées jusqu'en 2016.

La société prépare la commercialisation du test, via des accords de licence sur le marché américain et en Europe et au travers du développement d'un kit pour le marché européen, qui fera l'objet d'une demande d'accréditation ISO 13485.

La Société est depuis janvier 2017 organisée en deux business Units :

- Genomic Services (réalisation et commercialisation de prestations de services génomiques, y compris bio-informatique)
- Diagnostic (développement, industrialisation et commercialisation de tests de diagnostic)

L'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 était le seizième exercice de la Société. Depuis juin 2010, IntegraGen est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (FR0010908723 ALINT).

A la fin de l'année 2016 la Société comptait 38 collaborateurs (apprentis compris, dont 1 dans la filiale américaine IntegraGen, Inc.).

1.2 Faits marquants de l'exercice

Nous détaillerons les avancées d'IntegraGen dans chacune des deux lignes de produits :

- les services génomiques
- les tests de diagnostic moléculaire dans l'oncologie

Activités de services génomiques

Le chiffre d'affaires s'élève à 6,0 m€ en hausse de 8% par rapport à 2015.

La croissance du chiffre d'affaires annuel 2016 de 8% par rapport à l'année 2015 démontre la robustesse de l'offre d'IntegraGen en génomique, tirée par l'activité « recherche clinique » et consulting, alors que les services sont restés relativement en valeur sur le segment R&D. Après un premier semestre en forte croissance (+10%), liée en partie au chiffre d'affaires généré par la plateforme sur le site de l'Institut Pasteur, opérationnelle depuis mars 2015, toutes les activités génomiques ont poursuivi leur croissance au cours du second semestre, pour atteindre ce plus haut niveau historique en termes d'activité.

Sur le segment recherche, la hausse du chiffre d'affaires est limitée à 2%, passant de 4 149 à 4 261 milliers d'euros. Les prestations de séquençage à haut débit ont progressé de 5%, les services GECO dont l'offre avait été lancée au deuxième semestre 2015 ont progressé de 60% alors le chiffre d'affaires issu des prestations de génotypage ont diminué de 36%.

Le segment clinique enregistre une progression de 27%. Il représente 30% du chiffre d'affaires réalisé en 2016. Cette progression vient de l'accroissement des prestations réalisées pour la recherche clinique de Gustave Roussy et des prestations au sein de l'Institut Pasteur, cette dernière activité ayant été lancée fin mars 2015.

Par ailleurs, les équipes informatiques ont accompli d'importantes avancées dans le projet ICE (*Interpretation of Clinical Exome*) lancé en 2014 et destiné à développer un logiciel scientifique d'assistance à l'interprétation des données de séquençage génomique. L'objectif est d'optimiser le diagnostic des patients atteints de maladies très graves afin de définir des traitements plus ciblés et mieux adaptés. Ce projet est mené en consortium avec trois partenaires : SOGETI HIGH TECH, Gustave Roussy et les cotutelles de l'Unité U1162 dirigé par le Professeur Jessica Zucman-Rossi. Il a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du 17ème fond unique interministériel (« FUI 17 ») et sera financé à hauteur de 2,2 m€ pour les quatre partenaires. Une subvention de 250K€ euros a été enregistrée dans le résultat 2016 au titre des efforts menés au cours de la période. Les avancées ont permis de lancer un bêta test auprès d'une dizaine d'utilisateurs (oncologues et biologistes) en Europe et aux Etats-Unis au début de l'année 2017.

Diagnostic dans l'Oncologie

IntegraGen a poursuivi en 2016 le développement de son test de diagnostic en oncologie dans le domaine du cancer du côlon (cancer colorectal métastatique).

IntegraGen a publié en 2016 les derniers résultats cliniques issus des résultats des patients inclus dans l'essai clinique FIRE-3. Cette troisième étude portait sur l'association entre l'expression du marqueur microARN 31-3p et les effets du traitement par anti-EGFR chez les patients atteints d'un cancer du côlon métastatique. Les résultats présentés en mai 2016 à l'ASCO, à Chicago, complètent et renforcent les données déjà publiées depuis 2014 qui démontrent que l'expression du miR-31-3p dans la tumeur primitive est prédictive de l'efficacité du traitement par les anti-EGFR : les patients dont l'expression du miR-31-3p est en dessous d'un seuil prédéfini et qui sont traités par FOLFIRI plus Cetuximab ont une survie globale médiane plus longue d'un an, une réduction de 40% du risque de décès et une meilleure réponse au traitement par rapport aux patients traités par FOLFIRI plus Bevacizumab.

L'objectif est de mettre sur le marché à court terme un test de diagnostic issu de ces recherches. La Société a lancé en 2016 un projet industriel de production d'un kit de diagnostic prédictif de la réponse aux traitements anti-EGFR pour les patients atteints d'un cancer colorectal métastatique. Le kit « miRpredX » devrait être disponible sur le marché européen dès le second semestre 2017.

Enfin, en mars 2017, IntegraGen a annoncé un accord de licence avec Laboratoire Cerba pour mettre sur le marché un premier test à la disposition des centres de soins.

IntegraGen a stoppé ses programmes de recherche et développement dans le cancer du foie, tous les efforts menés avec plusieurs partenaires commerciaux potentiels pour le développement d'un test diagnostic compagnon ayant échoué.

Autres faits marquants de l'exercice

En juin 2016, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et IntegraGen ont annoncé la signature d'un accord-cadre de partenariat en Recherche pour le développement des applications de séquençage à très haut débit. Aux termes de cet accord-cadre, l'AP-HP et IntegraGen mettent en commun leurs ressources afin de co-développer une plateforme de séquençage à très haut débit pour les activités de recherche et de recherche clinique.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2016

2.1 Compte de résultat de IntegraGen SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Ce tableau présente un résumé des comptes de l'exercice détaillés ci-après :

<i>En milliers d'euros (K€)</i>	2016	2015	Var. %
Chiffre d'affaires	6 022	5 584	+8%
Subventions d'exploitation et autres revenus	323	269	<i>n/a</i>
Total produits d'exploitation	6 345	5 853	+8%
Charges d'exploitation	(8 146)	(8 170)	+0%
Résultat d'exploitation	(1 801)	(2 317)	+22%
Résultat financier	41	(91)	<i>n/a</i>
Résultat courant avant impôt	(1 759)	(2 409)	+27%
Résultat exceptionnel	(162)	549	<i>n/a</i>
Impôts (CIR)	271	326	(17%)
Résultat net	(1 650)	(1 533)	(8%)

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation s'élèvent à 6345 K€, en progression de 8%.

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 022 K€, il est exclusivement généré par la vente de services en génomique.

Les autres revenus s'élèvent à 323 K€. Ils comprennent notamment une subvention de 250 K€ liée au projet ICE (développement d'un logiciel d'aide à l'interprétation des exomes cliniques et destiné à faciliter l'orientation thérapeutique en cancérologie), mené en partenariat avec Gustave Roussy, SOGETI HIGH TECH et INSERM.

Charges d'exploitation

▪ Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 2 990K€, soit une hausse de 4% par rapport à l'année 2015. Cette augmentation s'explique par la hausse des effectifs moyens sur l'année.

En France, l'effectif moyen est de 37 personnes en 2016 contre 33 en 2015.

▪ Achats de marchandises

Les achats de marchandises s'élèvent à 2 813 K€, en hausse de 11% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est notamment liée à la hausse du volume de prestations (8%).

▪ Autres dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 185 K€, elles sont en recul de 18% par rapport à l'année 2015. Cette baisse est liée notamment à la diminution significative des coûts d'études confiées à des laboratoires externes, à la baisse des coûts refacturés par la filiale IntegraGen, Inc. et la diminution des honoraires de propriété intellectuelle.

Ces dépenses comprennent, entre autres :

- les locations immobilières pour 246 K€
- les locations mobilières et leasing relatifs aux contrats de location longue durée des équipements de laboratoire ; les coûts s'élèvent à 442 K€ euros en 2016
- les charges de la filiale IntegraGen, Inc. refacturées à IntegraGen SA dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Les dépenses refacturées par la filiale sont passées de 392 K€ en 2015 à 235 K€ en 2016, soit une baisse de 40%. La filiale ne compte aujourd'hui qu'une personne à temps plein.
- les coûts de maintenance (équipements de laboratoires et locaux) pour 215 K€
- les honoraires de propriété intellectuelle, qui s'élèvent à 85K€ euros,

Enfin, les autres dépenses d'exploitation incluent aussi les études confiées à des laboratoires externes, les frais de déplacement, les assurances et d'autres frais.

▪ Total des charges d'exploitation

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 8 145 K€, elles sont stables par rapport à 2015.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation est ainsi réduite à 1 801 K€ contre 2 317 K€ en 2015 ; cela représente une amélioration de 22%.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Le résultat financier est un gain de 41 K€ versus une perte de 91 K€ l'année précédente. Le résultat financier résulte des gains et pertes de change constatés, notamment sur les achats en dollars.

En conséquence le résultat courant avant impôts fait apparaître une perte de 1 701 K€ contre une perte de 2 408 K€ pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 162 k€ en 2016 contre un gain de 549 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'explique essentiellement par :

- Une perte nette enregistrées sur les ventes d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité (66K€)
- Une provision pour licenciement (96 K€)

En 2015, le résultat exceptionnel était notamment lié à une avance Coface devenue acquise à la société (532 K€).

Résultat net

Le montant du Crédit Impôt Recherche (« CIR ») pour l'année 2016 est de 271 K€ contre 326 K€ en 2015. Les coûts de recherche et développement sont en légère baisse, la diminution provient également des subventions comptabilisées.

En conséquence, le résultat net est déficitaire de 1 651 K€ pour l'année 2016, contre un résultat net déficitaire de 1 534 K€ pour l'année 2015.

2.2 Bilan de IntegraGen SA

ACTIF

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015	Var. %
Actifs immobilisés	1 502	1 271	+18%
Stocks	378	268	+41%
Créances d'exploitation	2 140	1 393	+54%
Créances diverses	821	665	+23%
Trésorerie	2 727	5 018	(46%)
Actif circulant	6 065	7 345	(17%)
Ecart conversion Actif	22	4	
TOTAL ACTIF	7 590	8 620	(12%)

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences d'une valeur nette de 22 K€, sont en grande partie amorties à ce jour.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 512 K€. Il s'agit d'équipements industriels, de matériel et de mobiliers d'une valeur brute de 1 229 K€.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2016 à la somme nette de 990 K€ contre 924 K€ en 2015. Ce montant comprend, à hauteur de 170 K€, les liquidités et la valeur net des titres présents au 31 décembre 2016 dans le cadre du contrat de liquidité.

Dans ce poste figurent également les titres de la filiale américaine détenue à 100% ainsi que le montant des fonds prêtés par la maison-mère à sa filiale dans le cadre d'une convention de compte-courant d'associés. Pour respecter les principes de prudence des normes comptables françaises, ces montants ont été provisionnés en totalité, soit pour la somme de 2 152 K€.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 6 065 K€. Ce poste comprend des stocks pour 378 K€, des créances pour 2 763 K€, des disponibilités pour 2 727 K€, ainsi que des charges constatées d'avance pour un montant de 192 K€.

PASSIF

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015	Var. %
Capitaux propres	1 282	2 933	(56%)
Avances conditionnées	1 492	1 592	(6%)
Provisions pour risques et charges	36	4	
Dettes financières	0	0	
Dettes d'exploitation	3 023	2 469	+22%
Dettes diverses	1 088	1 040	+5%
Ecart conversion	667	582	+15%
TOTAL PASSIF	7 590	8 620	(12%)

Le capital social s'élève à la somme de 5 070 322 euros au 31 décembre 2016.

Le compte de report à nouveau est débiteur à hauteur de 38 328 K€.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2016 à 1 282 K€.

Afin de respecter les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce, nous soumettrons aux actionnaires une résolution sur l'éventuelle dissolution anticipée de la Société à la suite de la constatation de pertes comptables qui rendent les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Nous demanderons concomitamment aux actionnaires de décider qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et de décider la poursuite de ses activités, et ce d'autant qu'à la suite de l'augmentation de capital réalisée en février 2017, les capitaux propres ont d'ores et déjà été reconstitués à hauteur d'un montant supérieur à la moitié du capital social.

▪ **Avances conditionnées**

La Société a bénéficié d'avances conditionnées dont de solde s'élève à 1 492 K€ au 31 décembre 2016.

L'avance BPI/OSEO a été accordée en 2011 pour soutenir les efforts de la Société dans son programme d'identification de bio-marqueurs (le projet « BIOMOS ») et de développement de tests de diagnostic moléculaire dans les domaines des cancers colorectal et hépatique. Le montant total accordé s'élève à 1 572 K€, une première échéance de 100 K€ a été remboursée en 2016.

La Société a également reçu en 2015 une première avance de 20 000 euros en 2015 pour le projet HECAM, un projet collaboratif dans le cancer du foie.

▪ **Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires**

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 3 053 K€ (contre 2 493 K€ pour l'exercice précédent), constitué principalement :

de dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 650 K€
de dettes fiscales et sociales	1 373 K€
d'autres dettes	31 K€

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 058 K€ contre 1 015 K€ en 2015.

Conformément à l'article 24-II de la LME (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous informons de la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Ancienneté des factures fournisseurs au 31 décembre 2016

	Ancienneté ⁽¹⁾		
	<30 jours	entre 30 et 60 jours	> 60 jours
Factures Fournisseurs (en euros)	825K€	362K€	207K€

- ⁽¹⁾ Nombre de jours entre la date de la facture en comptabilité et le 31 décembre 2016 :
- < 30 jours : du 1er au 31 décembre 2016
 - entre 30 et 60 jours : du 1er au 30 novembre 2016
 - > 60 jours : antérieure au 1er novembre 2016

Par ailleurs, le solde des créances commerciales représente 65 jours de chiffre d'affaires en 2016 contre 46 jours à la fin de l'année 2015.

2.3 Affectation du résultat

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2016, la perte de l'exercice clos s'élève à la somme de 1 651 K€ et que le compte « report à nouveau » débiteur s'élève à la somme de 38 328 K€.

Nous vous proposons d'affecter ladite perte au compte « report à nouveau » débiteur qui sera porté, après cette affectation, à la somme de 39 989 K€.

2.4 Activité de la filiale

La filiale américaine IntegraGen, Inc. est en charge de la valorisation des résultats issus de la recherche et développement sur le territoire américains. Comme les années précédentes les coûts relatifs aux services rendus par la filiale dans le cadre d'un contrat de services ont été refacturés à la maison mère.

Le total des charges de l'exercice 2016 s'est élevé à 235 K€.

2.5 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cession de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice 2016, pris aucune participation nouvelle ou cédé de participation.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

3.1 Participation des salariés au capital

Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du même Code, était de 0 %.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, votre Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

3.2 Renseignements relatifs à la répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a reçu, au cours de l'année 2016, aucune notification de franchissement de seuil dans le cadre des dispositions des L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code.

3.3 Programme de rachat d'actions et évolution du titre

Programme de rachat d'actions

La mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour l'exercice 2016 a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 18 juin 2015 aux termes de sa neuvième résolution, renouvelée par anticipation, par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 9 juin 2016 aux termes de sa quatrième résolution.

En application des dispositions de l'article L.225-211°2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après, les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2016:

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice : 334.016 actions au prix moyen de 3,2448 euros par action, représentant 6,59 % du capital social
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 325.229 actions au prix moyen de 3,3278 euros par action, représentant 6,41 % du capital social
- Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2016 : 51.086 actions représentant 1,00 % du capital social.
- Valeur de ces actions (coût d'achat) : 3,39 euros
- Valeur nominale de ces actions : 3,33 euros
- Rémunération annuelle de gestion versée par la Société au cours de l'exercice : 15.000 euros

Les opérations susmentionnées ont été effectuées dans le but d'assurer l'animation sur le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Nous nous informons que les actions rachetées n'ont, au cours de l'exercice 2016, fait l'objet d'aucune réallocation autorisée par l'assemblée générale des actionnaires.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société IntegraGen S.A à Oddo Corporate Finance, à la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions INTEGRAGEN : 51.086
- Solde en espèce du compte de liquidité : 69.589,37 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions INTEGRAGEN : 40.626
- Solde en espèce du compte de liquidité : 91.384,04 €

Descriptif du programme de rachat d'actions 2015-2016

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, un descriptif du programme de rachat d'actions 2017-2018 soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 est présenté en **Annexe D**.

Evolution du titre

Le titre, coté à 4,54 euros (le 4 janvier 2016 à l'ouverture) en début d'exercice, est passé à 3,39 euros (le 30 décembre à la clôture) en fin d'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 2,51 euros le 20 janvier 2016 et le cours le plus haut à 4,72 euros au 6 janvier 2016.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2016 à 17.188.391,58 euros (sur la base d'un cours de clôture de 3,39 euros au 30 décembre 2016).

RISQUES ET PERSPECTIVES

4.1 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Relativement aux dispositions des alinéas 3 et 6 de l'article L225-100 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société est confrontée aux risques et incertitudes suivants :

Risques relatifs à la conclusion des partenariats nécessaires à la poursuite de la stratégie d'IntegraGen

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de commercialisation de tests de diagnostic moléculaire, IntegraGen a conclu différents accords de partenariats et de collaboration.

IntegraGen entend continuer à s'appuyer sur les collaborations en cours. Si l'une de ces collaborations venait à être résiliée ou remise en cause, certains projets menés par IntegraGen pourraient être pénalisés et prendre du retard.

Afin de poursuivre son développement, IntegraGen souhaite également nouer de nouveaux partenariats. La négociation et la conclusion de ce type d'accord est complexe et nécessite du temps. IntegraGen pourrait ainsi avoir des difficultés ou échouer à la mise en place de partenariats à des conditions acceptables ou dans les délais escomptés.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis du fournisseur Illumina

Dans le but de proposer des services couvrant l'ensemble des besoins de ses clients académiques et industriels mais aussi de répondre à ses besoins propres de recherche et développement, IntegraGen s'est dotée des technologies les plus en pointe dans ce domaine. La Société dispose aujourd'hui d'une plateforme technologique unique pour un acteur privé en France qui couvre toutes les applications de la recherche en génomique.

Pour constituer cette plateforme, IntegraGen a conclu des contrats de location longue durée notamment auprès de la société Illumina, Inc., spécialisée dans la vente et la location de matériel de laboratoire. Illumina fournit également à IntegraGen les réactifs adaptés aux plateformes de séquençage utilisées.

Illumina est le principal fournisseur d'IntegraGen. Tout changement dans la politique commerciale d'Illumina pourrait notamment impacter significativement les marges de l'activité de services génomiques. Une défaillance de la part d'Illumina serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité et les perspectives de la Société.

Risques liés au développement d'un test théranostique pour le cancer colorectal métastatique

La Société a engagé des discussions en vue de commercialiser le test de mesure du bio-marqueur prédictif de la réponse aux traitements anti-EGFR. Les objectifs de commercialisation sont donc sujets à une forte variabilité, en fonction du type de partenariat choisi qui pourra porter sur la commercialisation par un laboratoire central ou sur le développement d'un kit. Par ailleurs, les termes des accords envisagés peuvent varier selon le partenaire, la durée et la nature de l'engagement.

Risques de taux et risque de change

La Société n'investit pas ses liquidités dans des produits de placement qui pourraient entraîner un risque en capital.

Elle place une partie importante de sa trésorerie en comptes à terme ou en SICAV de trésorerie ou en SICAV obligataires afin de répondre à ses besoins à court terme.

Les comptes à terme offrent des rémunérations progressives permettant ainsi à la Société une grande flexibilité dans la gestion de ses placements de trésorerie.

4.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

▪ Services

Les prestations réalisées dans l'ensemble des laboratoires continueront de croître avec, entre autres, un effet positif des accords signés en 2016, notamment avec l'APHP.

La hausse des prises de commande en 2016 devrait également avoir un impact sur l'activité en 2017.

▪ Projet ICE

Une première version du logiciel ICE sera présentée. Après prise en compte des recommandations des utilisateurs du bêta test, une version aboutie du logiciel devrait être disponible à la fin de l'année 2017.

▪ Cancer colorectal métastatique

En oncologie, la Société finalisera le développement industriel d'un kit de diagnostic destiné au marché Européen, permettant aux cliniciens d'identifier les patients susceptibles de bénéficier du traitement par anti-EGFR.

En parallèle, la société poursuit ses efforts pour conclure des accords de licence avec des laboratoires de biologie en Europe et aux Etats-Unis. Un premier accord avec Laboratoire Cerba a été conclu en mars 2017.

4.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

▪ Augmentation de capital

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 2 février 2017, conformément aux délégations qui lui ont été octroyées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2016.

IntegraGen a procédé à l'émission de 1.466.622 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 euro, au prix unitaire de 2,53 euros, prime d'émission incluse, soit une augmentation de capital d'un montant total de 3.710.553,66 €. Le prix unitaire de 2,53 euros représente une décote de 17 % par rapport au cours de clôture du 2 février 2017 (3,06 euros).

Cette levée de fonds permettra à la Société d'accélérer son développement ; notamment en soutenant le déploiement de ses nouvelles activités :

- Lancement de la production du kit (« miRpredX ») : déploiement du kit de diagnostic prédictif de la réponse aux traitements anti-EGFR pour les patients atteints d'un cancer colorectal métastatique.
- Développement du logiciel ICE (*Interpretation of Clinical Exome*), outil d'interprétation des données de génomique clinique.

Les plateformes de services génomiques seront également renforcées avec de nouveaux moyens techniques.

La réalisation de ces projets constituera un tournant significatif dans le déploiement des activités de la Société.

Au bilan, le capital social d'IntegraGen est désormais composé de 6.536.944 actions.

▪ Abandon partiel par BPI d'une créance (avance remboursable)

BPI France Financement avait accordé en 2010 une aide à l'innovation pour la réalisation d'un programme de développement et commercialisation de tests diagnostics pour les tumeurs digestives humaines. Les avances remboursables accordées pour ce projet ont représenté un montant global de 1 572 447 euros. Compte tenu des difficultés d'IntegraGen à mener à bien une partie de ce programme, notamment dans les tumeurs hépatiques, BPI a consenti un abandon de créance partiel en mars 2017. Le montant de l'abandon de créance a été fixé à 600 000 euros.

DIRECTION GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que la direction générale est assurée par Monsieur Bernard COURTIEU qui cumule cette fonction avec celle de Président du Conseil d'Administration.

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration était composé de la manière suivante :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Monsieur Bernard COURTIEU, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Administrateurs

1. Monsieur Gerald WAGNER, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
2. Monsieur Cyrille HARFOUCHE, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
3. Monsieur Peter BEHNER, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
4. Madame Yannick SABATIN, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
5. Madame Dominique LAFOND, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Les mandats de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons par conséquent de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5.2 Comité de Direction d'IntegraGen

A ce jour, font partie du comité de direction :

- Monsieur Bernard COURTIEU, Président Directeur Général
- Monsieur Emmanuel MARTIN, Directeur des Services Génomiques
- Madame Laurence RIOT-LAMOTTE, Directeur Administratif et Financier
- Monsieur Francis ROUSSEAU, Directeur des Laboratoires
- Madame Bérengère GENIN, Directeur de la Bioinformatique
- Monsieur Larry YOST, Directeur de la filiale américaine IntegraGen, Inc.

Monsieur LIEBAERT a cessé ses fonctions salariées de PV R&D, des Affaires Médicales et Règlementaires au sein de la Société fin mars 2017.

5.3 Autres mandats et fonctions des mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe des différents mandats exercés par les administrateurs présents au cours de l'exercice écoulé, regroupés sous la forme d'un tableau présenté en **Annexe A** au présent rapport.

5.4 Mandats des commissaires aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 19 juin 2013 a, aux termes de sa sixième résolution, nommé :

- Deloitte & Associés domiciliée 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et
- BEAS domiciliée 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5.5 Opérations sur titre des dirigeants

Aucune opération sur titre des dirigeants au cours de l'exercice 2016 n'est à signaler.

5.6 Divers

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, vous voudrez bien approuver le montant des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du même Code, des autres amortissements non déductibles et des autres charges et dépenses somptuaires qui s'élèvent pour l'exercice 2016 à 6 867,97 euros.

Conventions règlementées

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, ainsi que toute autre règlement ou législation nationale afférentes.

Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, en **Annexe B**, le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Délégations et autorisations au profit du conseil d'administration

La Société a également mis en place des délégations au profit du Conseil d'Administration afin de lui permettre d'effectuer un certain nombre d'opérations financières (augmentations de capital, émission d'autres titres, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, etc.) sans avoir à réunir une assemblée générale des actionnaires, compte tenu des contraintes de délais et de coûts associés à la réunion de telles assemblées.

Enfin, le Conseil d'Administration s'est également vu doter de diverses autorisations dans le cadre de la politique d'intéressement des salariés et dirigeants que la Société souhaite mettre en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en **Annexe C** un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

ANNEXE A :

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE, DURANT L'EXERCICE ECOULE, PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

ADMINISTRATEUR	PREMIERE NOMINATION	ECHÉANCE DU MANDAT	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE OU ENTITE PAR LE MANDATAIRE
Bernard COURTIEU	6 septembre 2007	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	INTEGRAGEN Inc. (US): Président du Conseil d'Administration PATHOQUEST SAS : Membre du conseil stratégique
Gerald WAGNER	8 juin 2005	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	GERALD WAGNER CONSULTING LLC (US): Gérant EDS Evanescent Diagnostic Systems: membre de l'Advisory Board
Cyrille HARFOUCHE	25 octobre 2011	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Gérant de Rothschild & Compagnie Banque SCS Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS Directeur Général de Montaigne Rabelais SAS Associé gérant de RCB Partenaires SNC
Peter BEHNER	12 février 2015	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Strategy&, PwC's strategy consulting business: Partner Rottendorf Pharma GmbH : membre de l'Advisory Board
Yannick SABATIN	9 avril 2015	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Celgene : Corporate Affairs, Strategic planning and Innovation Director
Dominique LAFOND	9 avril 2015	AGO appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Capgemini: Corporate Vice President

ANNEXE B :

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Capital en fin d'exercice

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital social	4 115 471 €	4 115 471 €	4 970 322 €	5 0703 22€	5 0703 22
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 115 47	4 115 471	4 970 322	5 0703 22	5 0703 22
Nombre d'actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre maximal d'actions futures à créer par Conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Par exercice de droits de souscription (options attribuées + BSA émis + BSPCE émis)	607 00	721 000	673 000	1.472.000	1.470.500

Opérations et résultats de l'exercice

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Chiffre d'Affaires hors taxes (prestations de services et vente de biens)	4 741 018 €	5 405 674 €	6 035 595 €	5 583 987€	6 022 393 €
Résultat avant impôts sur les bénéfices, participation des salariés et dotations aux amortissements et Provisions	- 2 212 848 €	- 2 841 226 €	- 1 349 944 €	- 1 680 328 €	-170366
Impôt sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)	- 586 980 €	- 337 606 €	-463 604 €	326 405 €	-270621
Participation des salariés due au titre de l'exercice			Néant		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 725 981 €	-2 545 619 €	-1 043 604 €	1 533 806€	-1650678
Résultat distribué			Néant		

Personnel Employé

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice. (hors PDG)	26	27	31	32	35
Montant de la masse salariale de l'exercice. (salaires bruts)	1 599 228 €	1 756 793 €	1 845 980 €	1 974 529 €	2 058 163 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice. (cotisations sociales)	719 378 €	790 312 €	849 405 €	912 040 €	932 273 €

ANNEXE C :

TABLEAU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Date de l'AGM	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
AGM du 18 juin 2015 (11 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	<u>9 juin 2016</u>	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.
AGM du 18 juin 2015 (12 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public</i>	<u>9 juin 2016</u>	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.
AGM du 18 juin 2015 (13 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier</i>	<u>9 juin 2016</u>	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.
AGM du 18 juin 2015 (14 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i>	<u>9 juin 2016</u>	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.
AGM du 18 juin 2015 (15 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres</i>	<u>9 juin 2016</u>	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.

<p>AGM du 18 juin 2015</p> <p>(16ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 4.970.322 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés et fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) dans le secteur de la santé ou des biotechnologies participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 50 souscripteurs</i></p>	<p><u>9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p>AGM du 18 juin 2015</p> <p>(17ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 1.000.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés industrielles actives dans le secteur de la santé ou des biotechnologies prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) et dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs</i></p>	<p><u>9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p>AGM du 18 juin 2015</p> <p>(18ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i></p>	<p><u>9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p>AGM du 18 juin 2015</p> <p>(20ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i></p>	<p><u>9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation de compétence.</p>
<p>AGM du 18 juin 2015</p> <p>(22ème résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société</i></p>	<p><u>9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 18 juin 2015</p> <p>(23ème résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</i></p>	<p><u>9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>

<p>AGM du 18 juin 2015</p> <p>(24ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place par le conseil d'administration ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</i></p>	<p><u>9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 18 juin 2015, faisant usage de cette délégation, a décidé l'émission d'un nombre total de 50.000 BSA au profit de certains membres du Conseil, donnant droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro au prix fixe de 5,84 euros (prime d'émission incluse), représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 50.000 euros et une prime d'émission d'un montant maximum de 242.000 €. Il est précisé que le prix de souscription a été fixé à 0,30 € par BSA et que seuls 40.000 BSA ont été dûment souscrits.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(5ème résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions,</i></p>	<p><u>18 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(6ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</i></p>	<p><u>26 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(7ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public</i></p>	<p><u>26 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(8ème résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire de financier</i></p>	<p><u>26 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 2 février 2017, faisant usage de cette délégation, a décidé l'émission d'un nombre total de 101.800 actions au profit d'investisseurs qualifiés, donnant droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro au prix fixe de 2,53 euros prime d'émission incluse, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 257.554 euros</p>

<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(9ème résolution)</p>	<p>délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres</p>	<p><u>18 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(10ème résolution)</p>	<p>délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés et fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) dans le secteur de la santé, des biotechnologies, des logiciels ou des technologies de l'information (IT) participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse),</p>	<p><u>18 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 2 février 2017, faisant usage de cette délégation, a décidé l'émission d'un nombre total de 1.364.822 actions au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, donnant droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro au prix fixe de 2,53 euros prime d'émission incluse, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 3.452.999,66 euros</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(11ème résolution)</p>	<p>délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés industrielles actives dans le secteur de la santé, des biotechnologies, des logiciels ou des technologies de l'information (IT) prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) et dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs</p>	<p><u>18 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(12ème résolution)</p>	<p>délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</p>	<p><u>26 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(14ème résolution)</p>	<p>délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres</p>	<p><u>26 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(15ème résolution)</p>	<p>Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription</p>	<p><u>38 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>

<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(16ème résolution)</p>	<p><i>autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription</i></p>	<p><u>38 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 9 juin 2016, faisant usage de cette délégation, a adopté le Plan AGA Dirigeants 2016 et décidé de procéder à l'attribution gratuite de 6.919 actions à Monsieur Bernard COURTIEU, Président Directeur Général. Les modalités du Plan AGA Dirigeants 2016 prévoient une période d'acquisition d'un (1) an à compter du 9 juin 2016, suivie d'une période de conservation d'un (1) an également.</p>
<p>AGM du 9 juin 2016</p> <p>(17ème résolution)</p>	<p><i>délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</i></p>	<p><u>18 mois à compter du 9 juin 2016</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.</p>

ANNEXE D :

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS PAR LE CONSEIL A L' APPROBATION PAR L' AGM DU 8 JUIN 2017

Etabli en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte prévue le 8 juin 2017.

I- CADRE JURIDIQUE

Ce programme s'inscrit dans le cadre des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et dans le cadre du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite directive "Abus de Marché" concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, entré en vigueur le 13 octobre 2004.

Votre conseil d'administration vous demande, aux termes la dixième résolution présentée d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du règlement général de l'AMF, pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification de l'une des informations énumérées aux 3°, 4° et 5° du I de l'article 241-2 précité figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège de la Société et mise en ligne sur le site d'IntegraGen SA.

II- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

Il est précisé que les 51.086 actions auto-détenues au 31 décembre 2016 sont, à ce jour, intégralement affectées à un seul objectif: assurer de la liquidité de l'action IntegraGen dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société Oddo Corporate Finance.

III- OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

Dans le cadre de l'autorisation susmentionnée, IntegraGen pourra faire usage des possibilités d'intervention sur ses propres actions, en vue :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'autorité des marchés financiers ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et, alors, dans les termes qui y sont indiqués, ou
- plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou

toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

IV- ELEMENTS FINANCIERS DU PROGRAMME

1- Part maximum du capital de la Société et nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetés

Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation conférée ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

2- Prix maximum d'achat

Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) sera fixé à 30 euros, avec un plafond global de 12.346.413 euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation.

V- MODALITES ET DUREE DU PROGRAMME

1- Modalités du Programme

Il vous est également demandé de décider que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la Société, dans le cadre de l'autorisation conférée, pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable.

2- Durée du Programme

L'autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 8 juin 2017 et privera d'effet l'autorisation consentie par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 9 juin 2016 aux termes de sa quatrième résolution.

2. Comptes annuels 2016



Bilan actif

SA Integragen

N° SIRET: 43217654300028

Au: 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2015	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	21 863	21 772	90	2 308
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	21 863	21 772	90	2 308	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		792 808	447 887	344 920	262 754	
Autres immobilisations corporelles		436 414	269 520	166 893	45 181	
Immobilisations en cours					37 231	
Avances et acomptes						
TOTAL	1 229 222	717 407	511 814	345 167		
Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	7 571	7 571			
	Créances rattachées à des participations	2 819 145	2 151 849	667 295	579 613	
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	170 304		170 304	189 922	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	152 615		152 615	154 184	
TOTAL	3 149 636	2 159 421	990 215	923 720		
Total de l'actif immobilisé		4 400 722	2 898 602	1 502 120	1 271 196	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	393 846	15 930	377 915	268 372
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL	393 846	15 930	377 915	268 372	
	Avances et acomptes versés sur commandes		5 525		5 525	
	Créances ⁽²⁾	Clients et comptes rattachés	2 139 709		2 139 709	1 393 474
		Autres créances	623 478		623 478	534 086
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	2 763 188		2 763 188	1 927 561		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	2 177 516	41	2 177 475	3 541 028	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	549 108		549 108	1 476 810	
TOTAL	2 726 624	41	2 726 583	5 017 838		
Charges constatées d'avance		192 083		192 083	131 040	
Total de l'actif circulant		6 081 268	15 971	6 065 296	7 344 812	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif		22 153		22 153	3 979	
TOTAL DE L'ACTIF		10 504 144	2 914 573	7 589 570	8 619 988	
Renvois :				94 589	154 184	
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan passif

SA Integragen

Au: 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 5 070 322)	5 070 322	5 070 322	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	36 184 083	36 191 002	
	Écarts de réévaluation			
	Écarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires	6 919		
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	-38 328 323	-36 794 517	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-1 650 678	-1 533 806		
Situation nette avant répartition	1 282 322	2 933 000		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total	1 282 322	2 933 000	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées	1 492 447	1 592 447	
	Total	1 492 447	1 592 447	
Provisions	Provisions pour risques	35 835	3 979	
	Provisions pour charges			
	Total	35 835	3 979	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	163	157	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		Total	163	157
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 650 336	1 202 948		
Dettes fiscales et sociales	1 372 709	1 265 824		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	30 096	24 614		
Instruments de trésorerie				
	Total	3 053 142	2 493 387	
	Produits constatés d'avance	1 058 363	1 015 191	
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	4 111 670	3 508 737	
	Écarts de conversion passif	667 295	581 823	
	TOTAL DU PASSIF	7 589 570	8 619 988	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier	244 589		
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
	à moins d'un an	4 111 670	3 508 737	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SA Integragen

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	5 904 118	118 275	6 022 393	5 583 987
	Chiffre d'affaires net	5 904 118	118 275	6 022 393	5 583 987
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			249 914	204 072
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			72 711	64 064
	Autres produits			16	67
	Total			6 345 036	5 852 191
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements			2 931 551	2 469 779
	Achats			-118 861	65 433
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			2 022 887	2 502 638
	Impôts, taxes et versements assimilés			96 736	94 096
	Salaires et traitements			2 058 163	1 974 529
	Charges sociales			932 273	912 040
		amortissements		105 625	88 421
	provisions				
	Dotations	- sur immobilisations			
	d'exploitation	- sur actif circulant	15 930	6 613	
		- pour risques et charges	35 835	3 979	
	Autres charges		65 772	52 257	
	Total			8 145 913	8 169 788
	Résultat d'exploitation	A		-1 800 877	-2 317 597
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			60 199	41 912
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 136	10 493
	Reprises sur provisions, transferts de charges			38 958	6 380
	Différences positives de change			39 576	57 353
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			121	3 138
	Total			140 991	119 277
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			60 240	80 870
	Intérêts et charges assimilées (5)			15	119
	Différences négatives de change			39 576	129 785
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			76	
	Total			99 909	210 775
	Résultat financier	D		-41 081	-91 497
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-1 759 795	-2 409 095

Compte de résultat

SA Integragen

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	655	567 178
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 100 381	3 788 324
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	1 101 037	4 355 503
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	96 571	73 320
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 165 970	3 733 298
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	1 262 541	3 806 619
Résultat exceptionnel		F -161 503	548 883
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H -270 621	-326 405
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-1 650 678	-1 533 806
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	311 845	330 243
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



KPMG Entreprises
1, rue des Epinants
CS 10001
91150 ETAMPES
France

Téléphone : +33 (0)1 64 94 38 18
Télécopie : +33 (0)1 64 94 58 47
Site internet : www.kpmg.fr

INTEGRAGEN SA

Annexe aux comptes annuels 2016

Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations (en €)	2
2.1.2	Tableau des amortissements (en €)	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations financières	3
2.1.5	Stocks	5
2.1.6	Créances	5
2.1.7	Les produits à recevoir (en €)	6
2.1.8	Comptes de régularisation	6
2.1.9	Placements financiers	7
2.2	Passif	7
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres (en €)	7
2.2.2	Attribution d'actions gratuites	7
2.2.3	Tableau de variation des provisions (en €)	8
2.2.4	Capital	8
2.2.5	Autres capitaux propres : Bons de Souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et stock-option.	9
2.2.6	Avances remboursables	10
2.2.7	Dettes de la société	11
2.2.8	Charges à payer	12
2.2.9	Autres informations significatives	12
3	Informations relatives au compte de résultat	13
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en €)	13
3.2	Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en €)	13
3.3	Crédit impôt recherche	13
3.4	Crédit impôt compétitivité emploi	14
3.5	Jetons de présence	14
3.6	Résultat financier	14
3.7	Résultat exceptionnel	15
4	Autres informations	16
4.1	Allègement de la dette future d'impôt	16
4.2	Engagements donnés	16
4.2.1	Clause de retour à meilleure fortune	16
4.2.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	16
4.3	Engagements financiers	17
4.3.1	Contrat de location longue durée	17
4.3.2	Nantissements	17
4.4	Engagements pris en matière de retraite	17
4.5	Rémunération des dirigeants	17
4.6	Effectif moyen	17
4.7	Honoraires des commissaires aux comptes	18
4.8	Transactions avec les parties liées	18

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- En juin 2016 L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, AP-HP, et IntegraGen ont annoncé la signature d'un accord-cadre visant à développer, pour les projets de recherche et de recherche clinique, des solutions de séquençage à très haut débit (exome et génome complet). Par cet accord-cadre, d'une durée de trois ans, l'ensemble des chercheurs, cliniciens et biologistes de l'AP-HP, qui est l'un des plus importants centres de recrutement de patients en Europe, pourra bénéficier du savoir-faire et de l'expérience d'IntegraGen en matière de séquençage à échelle industrielle et de mise à disposition de résultats de qualité.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En février 2017, la société a réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie d'investisseurs, pour un montant de 3 710 554 euros. A l'issue de l'opération, IntegraGen a procédé à l'émission de 1 466 622 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 euro, au prix unitaire de 2,53 euros, prime d'émission incluse.

BPI France Financement avait accordé en 2010 une aide à l'innovation pour la réalisation d'un programme de développement et commercialisation de tests diagnostics pour les tumeurs digestives humaines. Les avances remboursables accordées pour ce projet ont représenté un montant global de 1 572 447 euros. Compte tenu des difficultés d'IntegraGen à mener à bien une partie de ce programme, notamment dans les tumeurs hépatiques, BPI a consenti un abandon de créance partiel en mars 2017. Le montant de l'abandon de créance a été fixé à 600 000 euros.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les frais de recherche et développement ne sont pas activés.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations (en €)

Immobilisations				
	31/12/2015	Acquisitions	Sorties	31/12/2016
Immobilisations Incorporelles	21 863			21 863
Matériel et outillage	686 021	174 423	65 636	792 808
Installations Générales	108 515	4 281		112 796
Matériel de bureau et mobilier Informatique	170 815	154 172	1 369	323 618
Immobilisations en cours	37 232		37 232	
Immobilisations Corporelles	1 002 583	332 876	104 237	1 229 222
Autres Participations	2 678 836	147 881		2 826 717
Autres titres immobilisés	228 880	1 083 804	1 142 380	170 304
Prêts et autres immobilisations financières	154 184	1 082 387	1 083 956	152 615
Immobilisations financières	3 061 900	2 314 072	2 226 336	3 149 636
Immobilisations	4 086 346	2 646 948	2 330 573	4 400 721

2.1.2 Tableau des amortissements (en €)

Amortissements				
	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Immobilisations Incorporelles	19 555	2 218		21 773
Matériel et outillage	423 267	67 674	43 053	447 888
Installations Générales	97 738	1 488		99 226
Matériel de bureau et mobilier Informatique	136 412	34 244	362	170 294
Immobilisations Corporelles	657 417	103 406	43 415	717 408
Immobilisations	676 972	105 624	43 415	739 181

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les modes et durée d'amortissement sont les suivants :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	8 ans
Matériel de laboratoire	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Frais de recherche et de développement

Ces frais ne sont pas portés à l'actif.

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT de la période	Résultat de la période	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales 100% IntegraGen Inc	- 2 722 k\$	100	0.00	258 k\$	- 53 k\$	0.00

2.1.4.2 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

IntegraGen Inc : Au 31 décembre 2016, la créance s'élève à 2 819 145 €. La totalité de la créance, intérêts compris, avant comptabilisation de l'écart de conversion, a été provisionnée.

— Postes du bilan relatifs aux filiales et participations (en €)

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participation IntegraGen Inc	7 572	
Créance IntegraGen Inc	2 758 946	
Intérêts courus sur créance IntegraGen Inc	60 199	

La totalité de ces sommes est provisionnée, excepté la quote-part correspondant à l'écart de conversion au 31 décembre 2016, soit 667 296 €.

2.1.4.3 Actions propres

Afin de favoriser la liquidité des titres, un contrat de liquidité sur les titres de la société IntegraGen a été signé avec ODDO Corporate Finance à compter du 1^{er} octobre 2013.

Nombre de titres au 31/12/2016 51 086

Prix d'acquisition 170 304 €

Valorisation des titres cours au 31/12/2016 173 182 €

Le cours au 31 décembre étant supérieur au cours d'achat, aucune provision n'est constatée.

Les mouvements sur l'exercice ont été les suivants :

- achats de 334 016 titres,
- ventes de 325 229 titres.

2.1.5 Stocks

2.1.5.1 Etat des stocks (en €)

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières consommables	393 847	15 931	377 916
Produits finis			
En-cours			
Total	393 847	15 931	377 916

2.1.5.2 Stocks de produits achetés

Les matières consommables sont évaluées en méthode FIFO. Il s'agit de réactifs pour le séquençage et le génotypage.

2.1.5.3 Méthodes de dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée au cas par cas le cas échéant.

2.1.6 Créances

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre.

2.1.6.1 Classement par échéance

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	2 819 145		2 819 145
Autres Immobilisations financières	152 615	94 589	58 026
Autres créances clients	2 139 710	2 139 710	
Impôts sur les bénéfices	305 189	305 189	
Taxe sur la valeur ajoutée	72 287	72 287	
Débiteurs divers	246 003	246 003	
Charges constatées d'avance	192 083	192 083	
Totaux	5 927 032	3 049 861	2 877 171

2.1.7 Les produits à recevoir (en €)

Les produits à recevoir sont composés des éléments suivants :

Rubriques	Montant
Intérêts courus sur créances	60 199
Factures à Etablir	377 915
Organismes sociaux, produits à recevoir	
CVAE à recevoir	
Subvention à recevoir	246 003
Total	684 117

Les factures à établir sont constituées de prestations de services commencées ou terminées au 31 décembre 2016 pour lesquelles la facturation n'a pas été faite à cette date.

La subvention à recevoir se réfère au projet ICE, lancé en 2014 et financé par la Région Ile de France et le Conseil Général de l'Essonne. Le montant à recevoir correspond à la subvention attendue sur les dépenses engagées depuis le démarrage du projet en juillet 2014, après déduction des versements reçus de 200 000 € en 2014 et 100 000 € en 2016.

2.1.8 Comptes de régularisation

2.1.8.1 Charges constatées d'avance (en €)

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période postérieure au 31 décembre 2016 :

Locations immobilières	59 467
Contrats de maintenance	89 747
Assurances	938
Congrès	4 938
Redevances licences	5 072
Divers	27 595
Crédit-Bail	4 326
Total	192 083

2.1.9 Placements financiers

Les placements financiers sont composés de SICAV obligataires en euros pour 2 131 203 € et de SICAV monétaires en dollars pour 46 313 €.

Au 31 décembre 2016, la valorisation de certaines SICAV est inférieure de 41.13 € au coût d'achat. Une provision de ce montant a donc été constituée.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	2015	+	-	2016
Capital	5 070 322			5 070 322
Primes	36 191 002			36 191 002
Report à nouveau	- 36 794 517		1 533 807	- 38 328 324
Résultat	-1 533 807	1 533 807	1 650 678	-1 650 678
Total	2 933 000	1 533 807	3 184 485	1 282 322

Conformément à l'article L225-210 du code de commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions en propre qu'elle possède en date de clôture. Les primes d'émissions d'un montant de 36 184 083 € au 31 décembre 2016 sont assimilables à des réserves et couvrent totalement la valeur d'inventaire des actions en propre à l'actif d'un montant de 170 304 €.

2.2.2 Attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 09 juin 2016 adopte le plan « AGA Dirigeants 2016 ». Ce plan fixe les modalités d'attribution d'actions gratuites.

La période d'acquisition est fixée à 1 an, de même que la période de conservation.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 9 juin 2016 a autorisé pour une durée de 38 mois le conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites dans la limite de 500 000 actions de valeur nominale de 1 €.

Les actions attribuées seront soit prélevées sur les actions détenues, soit émises par la société.

Sur l'exercice 2016, le nombre d'actions attribuées gratuitement est de 6 919, tenant compte d'un cours de bourse de 4.48 € sur la dernière semaine de bourse de l'exercice 2015.

Le CA du 09 juin 2016 a en conséquence décidé de prélever la somme de 6 919 € sur le compte prime d'émission afin de l'affecter à un compte dit « compte de réserve en vue de l'attribution définitive des actions gratuites attribuées ».

2.2.3 Tableau de variation des provisions (en €)

Provisions pour risques	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Provisions réglementées				
Provisions pour pertes de changes	3 980	22 153	3 980	22 153
Autres provisions		13 682		13 682
Provisions pour risques et charges	3 980	35 835	3 980	35 835
Provisions sur les titres de participations	7 572			7 572
Provisions sur les autres immobilisations financières	2 130 608	60 199	38 958	2 151 849
Stocks	6 613	15 931	6 613	15 931
VMP		41		41
Provisions pour dépréciations	2 144 793	76 471	45 571	2 175 393
Total Général	2 148 773	112 006	49 551	2 211 228

Suite à l'attribution de 6 919 actions gratuites le 09 juin 2016, une provision a été constituée afin de tenir compte de la sortie de ressource qui interviendra à la fin de la période d'acquisition pour acheter les actions sur le marché. Cette provision a été calculée en tenant compte du cours des actions au 31 Décembre, soit 3.39 €.

2.2.4 Capital

2.2.4.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 070 322 actions de 1 euro de valeur nominale. Au cours de la période, il n'y a pas eu de mouvements.

2.2.5 Autres capitaux propres : Bons de Souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et stock-option.

Les bons de souscription d'action, les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et les stock-options toujours valables au 31 décembre 2016 sont repris dans le tableau ci-dessous :

Plans (en vigueur)	Emis	Souscrits
Année 2011		
Stock-option	25 000	25 000
Année 2012		
Stock-option	30 000	30 000
Année 2013		
BSPCE	331 000	331 000
Stock-option	10 000	10 000
Année 2015		
BSA (PACEO)	700.000	700.000
BSA	40.000	40.000
BSPCE	334.500	334.500
Total Stock-options	65.000	65.000
Total BSA	740.000	740.000
Total BSPCE	665.500	665.500

Détails relatifs aux BSPCE :

	2013		2015
	27/05/2013	19/06/2013	18/06 /2015
Date d'attribution par le conseil d'administration	27/05/2013	19/06/2013	18/06 /2015
Nombre total de bons en circulation	305 000	26 000	334 500
Date limite d'exercice	27/05/2018	19/06/2018	18/06/2025
Prix d'exercice (euros)	3,98	3,9	5,84

Détails relatifs aux stocks options :

	2011	2012	2013
Date d'attribution par le conseil d'administration	16/02/2011	21/06/2012	19/06/2013
Nombre total de bons émis	25 000	30 000	10 000
Date limite d'exercice	16/02/2021	20/06/2022	19/06/2023
Prix d'exercice (euros)	8,4	7	3,9

Détails relatifs aux BSA :

	2015	2015
Date d'attribution par le conseil d'administration	5/05/2015 ¹	18/06/2015
Nombre total de bons en circulation	700 000 ²	40.000
Date limite d'exercice	5/05/2018	18/06/2025
Prix de souscription (euros)	0,001	0,30
Prix d'exercice (euros)	Variable ³	5,84

2.2.6 Avances remboursables

Les dettes financières correspondent exclusivement à des avances remboursables conditionnées (en €).

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Hecam	20 000		20 000	
BPI (ex OSEO)	1 472 447	905 000	567 772	

¹ Décision du Président Directeur Général, sur délégation consentie par le conseil d'administration réuni le 9/04/2015, en application des dispositions de l'article L225-129-4 du Code de commerce.

² BSA émis au profit de la Société Générale dans le cadre d'un PACEO (Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options)

³ Chaque BSA donnera droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à un prix d'émission égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission diminué d'une décote de 5 % .maximum

Concernant l'avance BPI, le montant de 905K€ à rembourser à « 1 an au plus » inclut 600 K€ d'abandon de créance obtenu de la BPI en date du 17 mars 2017.

L'avance accordée par BPI (OSEO) permet de financer une partie des dépenses engagées dans le développement et la commercialisation de tests de diagnostic moléculaire en oncologie. L'aide accordée, d'un montant de 1 572 k€ a été versée en trois tranches. Depuis le 31 décembre 2015, le programme est achevé. Une première somme de 100 000 euros a été remboursée en janvier 2016.

IntegraGen a perçu en 2015 un premier versement (avance remboursable) versée par BPI pour le projet HECAM. HECAM est un projet collaboratif destiné à améliorer le dépistage, le diagnostic et le traitement du cancer du foie (carcinome Hepato Cellulaire, CHC). Le projet HECAM sera financé à hauteur de 18.2 millions d'euros par la BPI. Dirigé par GE Healthcare, HECAM regroupe également le Groupe Guerbet, IntegraGen et 6 autres PME françaises, ainsi que plusieurs centres hospitaliers, et notamment Gustave Roussy, quatre hôpitaux de l'AP-HP et trois entités INSERM.

Mouvements des avances conditionnées sur l'exercice (en €) :

Rubriques	31/12/2015	Versements	Remboursements/diminution	31/12/2016
BPI (ex OSEO)	1 572 447	0	100 000	1 472 447
HECAM	20 000	0		20 000
Total	1 592 447	0	100 000	1 492 447

2.2.7 Dettes de la société

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédits	164	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 650 336	1 650 336		
Personnel et comptes rattachés	552 117	552 117		
Sécurité sociale et autres organismes	340 727	340 727		
Taxe sur la valeur ajoutée	407 719	407 719		
Autres impôts, taxes et assimilés	72 147	72 147		
Autres dettes	30 097	30 097		
Produits constatés d'avance	1 058 364	1 058 364		
Totaux	4 111 671	4 111 671	0	0

Les produits constatés d'avance pour un montant de 1 058 364 € concernent des prestations facturées aux clients et non encore réalisées au 31 décembre 2016.

2.2.8 Charges à payer

Les charges à payer sont constituées des éléments suivants (en €) :

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues	43 955
Congés payés charges incluses	292 653
Personnel, salaires à verser charges incluses	483 150
Charges fiscales (Organic, Formation, Apprentissage, TVS)	72 147
TVA	62 986
Jetons de présence	30 000
Total	984 981

2.2.9 Autres informations significatives

2.2.9.1 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont enregistrées au cours du jour de la date d'opération. Lors de la clôture, les créances et les dettes sont évaluées au cours du jour de clôture. La différence de conversion est enregistrée soit à l'actif soit au passif. Si cette conversion est en défaveur de la société, une provision pour risque est constituée.

Au 31 décembre 2016, les écarts de conversion sont les suivants (en €) :

	Montant en €	Valorisation cours date d'opération	Valorisation à la clôture	Ecart de conversion
Fournisseurs	839 761	774 508	796 662	22 154
Créances	2 971 661	2 151 850	2 819 145	667 295
Ecart de conversion Passif				667 295
Ecart de conversion Actif				22 154

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en €)

Le chiffre d'affaires des prestations de services est constaté en fonction de l'avancement de chacun des projets de l'activité service génomique de la société.

	Montant
Produits finis	
Prestations de services	6 022 394
Total	6 022 394

3.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en €)

	Montant
France	5 904 119
Hors France	118 275
Total	6 022 394

3.3 Crédit impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2016 est de 270 621 €. Il est comptabilisé en impôt sur les sociétés.

La société a obtenu le remboursement du crédit impôt recherche sur tous les exercices antérieurs au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés.

3.4 **Crédit impôt compétitivité emploi**

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 34 568 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en autres créances à se faire rembourser par l'Etat.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement.

3.5 **Jetons de présence**

La charge de l'exercice liée aux jetons de présence est de 49 083 €, y compris les charges sociales et fiscales y afférant.

3.6 **Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à 41 081 €.

Il est composé des produits suivants :

- Gains de changes 39 576 €
- Produits de comptes à terme 2 136 €
- Produits de participations 60 199 €
- Reprises de provisions 38 958 €
- Produit sur cession VMP 121 €

Et des charges suivantes :

- Dotations aux provisions 60 240 €
- Pertes sur cession VMP 76 €
- Pertes de changes 39 577 €
- Divers 16 €

3.7 **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est négatif de -161 503 €.

Il est composé des charges suivantes :

- Moins-values sur les achats/ventes d'actions propres 60 069 €
- Redressement Urssaf 3 227 €
- Solde de tout compte salarié 93 343 €
- Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés 23 590 €

Et des produits suivants :

- Divers 656 €
- Prix de ventes d'immobilisations cédées 18 070 €

4 Autres informations

4.1 Allègement de la dette future d'impôt

La société dispose, après prise en compte du résultat 2016, de 43 978 906 € de déficits reportables.

4.2 Engagements donnés

4.2.1 Clause de retour à meilleure fortune

L'organisme Oséo Ile de France a fait un constat d'échec commercial pour le programme « Développement de la plate-forme GenHIP, notamment pour la recherche des gènes impliqués dans l'obésité ». En conséquence, sur les 300 000 € versés, 158 000 € ont fait l'objet d'un abandon de créance. Cet abandon, décidé par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation qui s'est tenue le 30/10/2008, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (réalisation de chiffre d'affaires sur cette technologie) valable neuf années à compter de la signature de l'avenant, soit à compter du 12/12/2008.

4.2.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel de recherche
Valeur d'origine	754 827
Redevances payées :	
• Cumuls exercices antérieurs	274 357
• Exercices	294 756
Total	569 113
Redevances restant à payer :	
• A 1 an au plus	244 589
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	
Total	244 589
Valeur résiduelle :	
• A 1 an au plus	9 000
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	
Total	9 000
Montant pris en charge dans l'exercice	299 846

4.3 Engagements financiers

4.3.1 Contrat de location longue durée

Une partie du matériel de laboratoire fait l'objet de contrat de location longue durée.

Au 31 décembre 2016, 1 seul contrat est en cours. Les loyers à verser sur les exercices à venir représentent une somme totale de 39 588 €, la totalité à moins de 1 an.

Le copieur fait aussi l'objet d'un contrat longue durée. Le contrat se termine à la fin du 1^{er} trimestre 2017. Le loyer restant à verser au 31 décembre 2016 est de 2 484 €.

4.3.2 Nantissements

Il n'y a aucun nantissement en cours.

4.4 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif.

4.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général brute sur l'exercice est de 279 369 € (versement de la prime 2015 inclus) et de 11 258 € d'avantages en nature.

4.6 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres (y compris PDG)	26
Agents de maîtrise et Techniciens	11
Total	37

4.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés relatifs au commissaire aux comptes sont les suivants :

	Honoraires
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	18 344
Honoraires facturés au titre des services réalisés par le commissaire aux comptes autres que la certification des comptes	10 400
Honoraires totaux facturés	28 744

4.8 Transactions avec les parties liées

A l'exception des éléments mentionnés en 2.1.4, la société n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales de marché.

3. Rapports des Commissaires aux Comptes



INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbrnières
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

INTEGRAGEN

Société Anonyme
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INTEGRAGEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

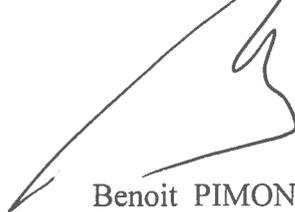
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Benoit PIMONT

INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2016

INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatifs à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

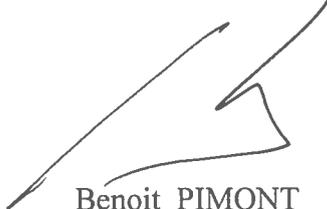
Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Benoit PIMONT